

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

	<u>Nombre de conseillers</u>
	en exercice : 15
Date de convocation : 18/09/2026	présents : 14
	votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, PIEL Colette, DEMAY Christine, POULNAIS Michel, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, ROUAULT Jean-Jacques, RENAI Jean-François, DAUGAN Samuel, BOUVIER Célia, DOUESNEAU Nadège.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : DELAHAYE Youna a donné pouvoir à DOUESNEAU Nadège.

Mme BOUVIER Célia a été élue Secrétaire de séance.

**Délibération N° 2026-51 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA NEF DES FOUS
POUR LES APÉRO'ZIKES**

Inscrit à l'ordre du jour

Diane ACHTEN présente la demande de subvention de l'Association La Nef des Fous pour l'organisation des Apéro'ziques 2026.

Elle informe les élus que la commission communale « associations » a sollicité à plusieurs reprises La Nef des Fous afin d'obtenir des documents.

Malgré plusieurs demandes, la commission communale n'a pas obtenu ces documents et de ce fait, ne souhaite pas émettre d'avis sur cette demande de subvention.

Mme La Maire a pu obtenir directement le formulaire attendu le jour de la dite commission : il fait apparaître des montants prévisionnels (notamment la partie recettes) alors que les animations sont passées.

Mme La Maire propose de voter la subvention demandée, à savoir 1 500 euros pour cette année. Pour 2027, compte tenu de la dimension supra-communale des manifestations, l'Association devra solliciter la Communauté de Communes (le cumul commune et Communauté de Communes n'est pas possible).

Après échanges, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 1 500 euros à la Nef des Fous, par 8 voix POUR, 4 contre et 3 abstentions.

Pour extrait conforme au registre,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

